



Bon de commande

Par Kentinb21

Bonjour,
Je suis aller dans une foire et j'ai signé un bon de commande.
Sur celui-ci j'ai fais noter « sous condition d'obtention de prêt »
Est ce que cette mention a une réelle valeur de rétractation ?
Merci de vos réponses.

Par janus2

Bonjour,
Est-ce un achat à crédit ? Si oui, c'est surtout cette mention qui aurait du être portée au bon de commande. Dans le cas d'un achat à crédit, le renoncement (ou le refus) du crédit emporte annulation de la commande.

Par Kentinb21

Bonjour,
Sur le bon de commande, il n'y a rien de cocher dans la case mode de paiement, ni la case comptant ni la case crédit.
En revanche j'ai fais noter dans les remarque « sous condition visite technique et accord banque » , car je dois demander un financement auprès de ma propre banque. Si celle ci refuse le prêt , puis je annuler le bon de commande ?